

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA15 22014

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance du 3 novembre 2015, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 639 600 \$
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS ET L'AMÉLIORATION DES AIRES DE JEUX
DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018**

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 28 janvier 2016 et entre en vigueur conformément à la loi.

Il est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 4 février 2016

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement